



n°103 - 2019

Analyses et synthèses

La situation des assureurs soumis à Solvabilité II en France à fin 2018



SYNTHÈSE GÉNÉRALE

En 2018, le marché français de l'assurance (vie et non vie) progresse, tant en termes de chiffre d'affaires que de résultats techniques. Ces résultats confirment la résistance des assureurs français dans un contexte où le faible niveau des taux d'intérêt continue de peser sur le rendement de leurs actifs.

2018 : l'amorce d'un retournement de la collecte sur les supports en euros

Le chiffre d'affaires en assurance vie progresse de +3,6 % entre 2017 et 2018, porté par la collecte nette sur les supports rachetables, qui passe de 5,0 à 20,1 milliards d'euros. La décollecte nette importante observée en 2017 sur les supports en euros s'est fortement réduite en 2018 (-1,2 milliard d'euros en 2018 contre -19,4 milliards d'euros en 2017) alors même que s'est confirmé le dynamisme de la collecte nette sur les supports en unités de comptes (+21,3 milliards d'euros en 2018 après +24,4 milliards d'euros en 2017). La tendance à la décollecte nette sur les supports en euros observée depuis fin 2016 s'est inversée au cours de l'année 2018, notamment en raison du fort ralentissement des rachats, qui diminuent de 10 milliards entre 2017 et 2018.

La sinistralité en assurance non vie, se maintient à des niveaux élevés en 2018,

Le chiffre d'affaires de l'assurance non vie augmente de 2,9 % entre 2017 et 2018 pour les affaires directes. En revanche, la sinistralité (hors frais de gestion de sinistres) se maintient sur la période, au niveau de 2017, année marquée par une forte sinistralité sur les lignes d'activité portant une partie des risques catastrophes naturelles. En comparaison, la sinistralité en 2018, liée à des événements de moindre ampleur, a principalement été supportée par les assureurs (sinistralité en hausse de 2,4 % en incendie et autres dommages aux biens et de 4,7 % pour les autres assurances des véhicules à moteur), alors que celle des réassureurs a plutôt reculé.

Pour autant, le ratio combiné net non vie (hors assurance santé) s'améliore et s'établit juste en-dessous du seuil de 100% (99 %) en 2018, en baisse de 3,1 points par rapport à 2017.

La solvabilité des assureurs français reste largement satisfaite en 2018

Le taux de couverture du capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais) passe de 234 % fin 2017 à 240 % fin 2018, en hausse de 6 points sur la période. Cette tendance est principalement portée par les organismes vie dont la solvabilité progresse de 8 points de pourcentage en 2018 et s'élève à 225 %. Le niveau de solvabilité des organismes non vie demeure plus élevé (278 % à fin 2018) bien qu'en moindre progression (+ 4 points de pourcentage par rapport à 2017).

Parallèlement, le ratio de couverture exprimé en termes de capital minimum requis (ou MCR en anglais) augmente de 13 points au cours de la période, passant de 572 % à 585 % en un an.

La mauvaise performance des marchés financiers pèse sur les placements des assureurs

Dans un contexte de chute des marchés boursiers au quatrième trimestre 2018, la valeur des placements des assureurs français se maintient à 2 493 milliards d'euros en valeur de marché fin 2018, en légère baisse de 0,3 % sur un an.

La part des obligations souveraines détenues dans le portefeuille des assureurs augmente et s'établit à 28,4 % (soit +0,7 point par rapport à 2017), au détriment des parts d'organismes de placements collectifs et des obligations émises par des entreprises privées, catégories en baisse chacune de 1,1 point sur la période, respectivement à 26,9 % et 26,8 %. Les actions et autres participations représentent toujours 9 % des investissements.

Les assureurs se préparent au Brexit

Dans le contexte actuel des discussions concernant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, la part du Royaume-Uni dans l'activité réalisée sur le territoire français par des organismes étrangers via le passeport européen (LPS-LE) a diminué de 11 points de pourcentage entre 2016 et 2017. À fin 2017 néanmoins, les entreprises d'assurance britanniques représentaient toujours environ la moitié de l'activité réalisée par des assureurs étrangers sur le territoire français via le passeport européen sur les branches d'activité suivantes : Incendie et autres dommages aux biens, Responsabilité civile, Automobile (y compris RC Auto) et Frais médicaux.

Par ailleurs, la part des investissements réalisés au Royaume-Uni par des assureurs français reste stable, à 3,3 % (82 milliards d'euros) du montant total de leurs investissements.

Les plus-values latentes des assureurs français sur des titres britanniques représentent 6,1 milliards d'euros fin 2018, soit moins de 2% de leurs plus-values latentes totales.

Étude réalisée par la direction d'étude et d'analyse des risques de l'ACPR¹

¹ Ont contribué à cette étude : Frédéric Ahado, Saïda Baddou, Sarah Gandolphe, Chuon-Hong Huynh et Anne-Gaëlle Zimmermann.

SOMMAIRE

Chiffres Clés	5
Introduction	6
Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France	7
1. Activité Vie	7
2. Activité Non vie	9
Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France	10
1. Composition du Bilan	10
1.1 Décomposition de l'Actif	10
1.2 Décomposition du Passif	11
2. Provisions techniques	12
3. Placements	13
Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France	14
1. Capital de solvabilité requis (SCR)	14
2. Capital minimum requis (MCR)	15
Focus : les assureurs à la veille du Brexit	16
1. Les habilitations à exercer via le passeport européen	16
2. Activité réalisée entre la France et le Royaume-Uni via le passeport européen	17
3. Le Royaume-Uni est en 5^{ème} position des expositions transfrontières des assureurs français	18
Glossaire	20
Périmètre de l'étude	21
Compléments techniques	22

Chiffres Clés



(T4 2017-T4 2018)



ACTIVITE VIE



+3,6 % de primes acquises brutes



- 10 Mds€ de rachats sur les supports rachetables



ACTIVITE
NON-VIE



+3,4 % de primes acquises brutes



98,7 % en non-vie hors santé



2 493 Mds € de placements
(au 31/12/2018)



240 % de taux de couverture moyen du SCR



225 % en vie



278 % en non-vie

Introduction

Cette étude présente la situation des assureurs remettant des états prudentiels trimestriels en application de la directive Solvabilité II en France à fin 2018.

D'autres sources d'information sont également mobilisées*.

Dans un contexte marqué par le niveau toujours très bas des taux et par un

environnement pesant sur la sinistralité en assurances dommages (fréquence des événements climatiques, dégradations matérielles et pertes d'exploitation en fin d'année), les premières tendances 2018 pour l'ensemble du marché indiquent :

- une croissance du résultat net ;
- une nette progression des résultats techniques en vie comme en non-vie.

* La collecte réglementaire sur les flux d'assurance vie (cf. graphique 2) ainsi que le compte de résultat des remises prudentielles des États Nationaux Spécifiques (ENS) 2018.

Tableau 1 : Résultat net et résultats techniques vie et non vie, en milliards d'euros

(en Mds d'euros)	Vie				Non-Vie				Total			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Résultat technique	8,0	7,6	7,5	8,5	5,9	4,4	5,8	6,8	13,9	12,0	13,3	15,3
Résultat net									12,7	11,6	11,5	14,5

Population : ensemble des organismes

* Note : Les chiffres 2018 doivent être considérés comme provisoires car provenant de l'agrégation des ENS 2018 tels que disponibles au 14 mai 2018. Des remises tardives ou correctives ultérieures des organismes pourraient faire évoluer à la marge ces chiffres.

Source : ACPR

Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France

Les tableaux et graphiques de cette section sont élaborés à partir des comptes sur base sociale remis à l'ACPR par les organismes d'assurance agréés en France et assujettis aux remises sur base trimestrielle.

1. Activité Vie

Tableau 2 : Primes acquises en assurance vie, en milliards d'euros

	2016	2017	Taux de croissance 2017/2016	Estimation* du taux de croissance 2018/2017
Activité vie	166,7	170,5	+2,3%	+3,6%
- dont affaires directes	149,9	150,9	+0,7%	+3,7%

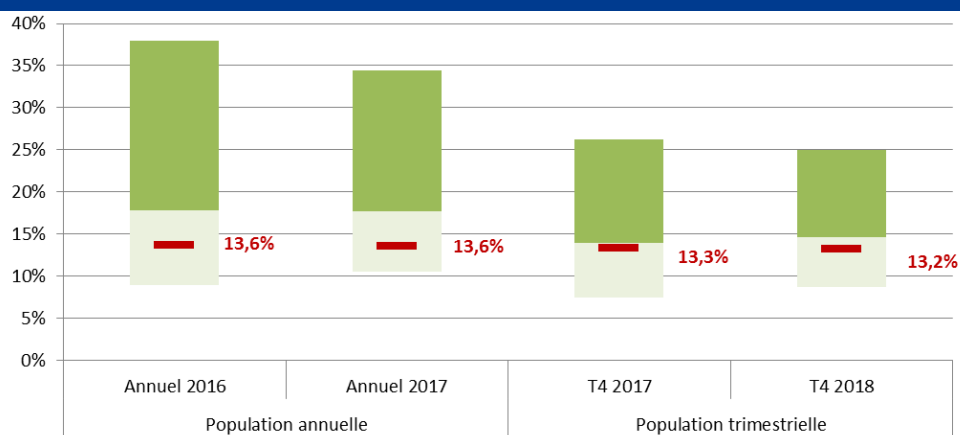
*Estimation réalisée sur une population cylindrée à partir des données trimestrielles.

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

Note : Le montant de primes acquises en assurance vie en 2016 a été obtenu après retraitement d'une opération exceptionnelle enregistrée en 2016

Source : ACPR

Graphique 1 : Taux de frais nets en assurance vie

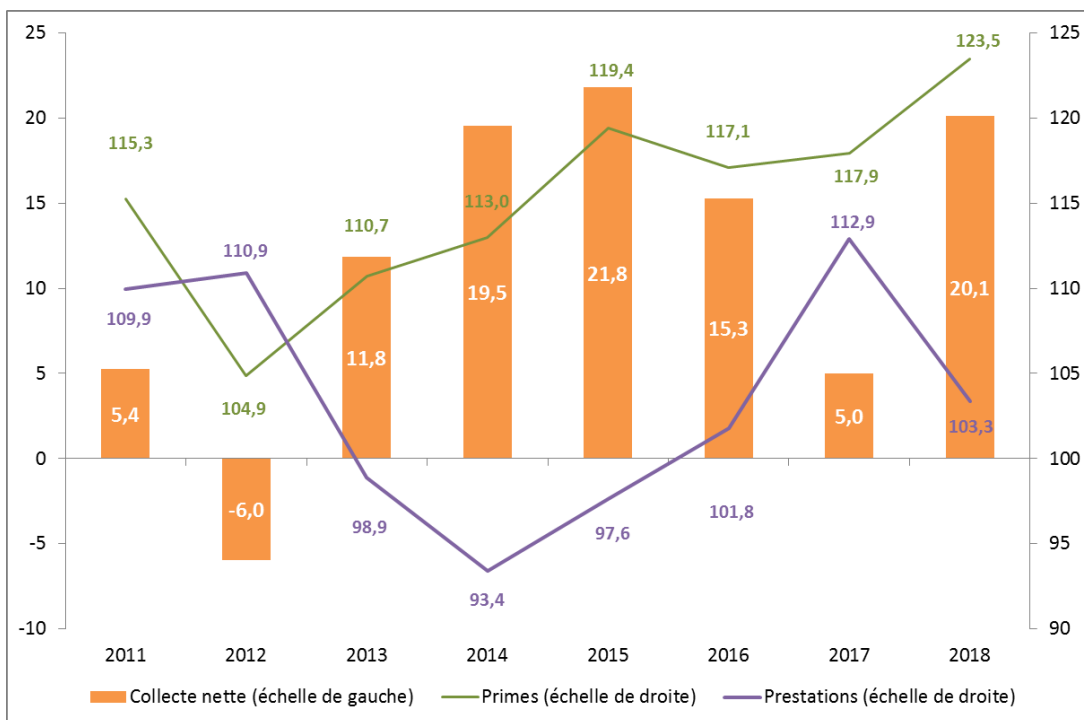


*Population trimestrielle cylindrée

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

Source : ACPR

Graphique 2 : Évolution des collectes brutes et nettes sur les supports rachetables (en milliards d'euros)



Source : collecte réglementaire sur les flux d'assurance vie - ACPR

2. Activité Non vie

Tableau 3 : Primes acquises en assurance non vie, en milliards d'euros

	2016	2017	Taux de croissance 2017/2016	Estimation* du taux de croissance 2018/2017
Activité non vie	115,4	119,8	+3,8%	+3,4%
- dont affaires directes	95,1	97,4	+2,4%	+2,9%

*Estimation réalisée sur une population cylindrée à partir des données trimestrielles.

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

Source : ACPR

Tableau 4 : Charge des sinistres, en milliards d'euros

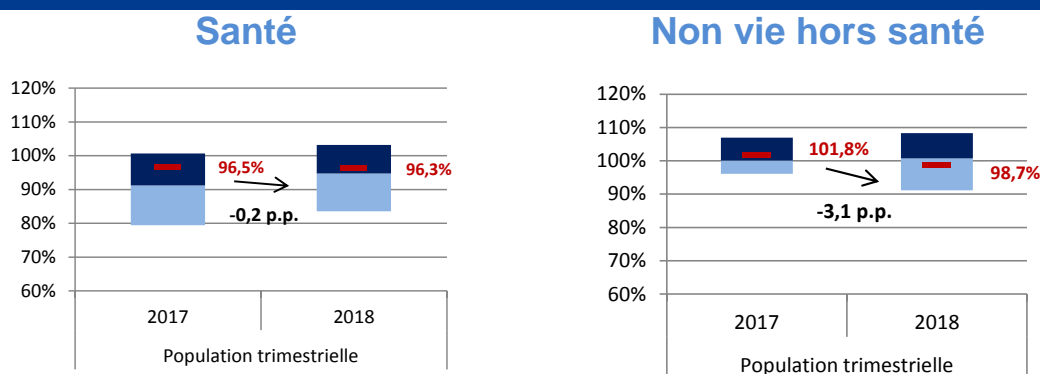
	2016	2017	Taux de croissance 2017/2016	Estimation* du taux de croissance 2018/2017
Activité non vie	78,4	82,0	+4,7%	+0,0%
- dont affaires directes	64,1	65,9	+2,8%	+0,8%

*Estimation réalisée sur une population cylindrée à partir des données trimestrielles.

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

Source : ACPR

Graphique 3 : Ratios combinés nets sur 4 trimestres en 2017 et 2018



*Population trimestrielle cylindrée

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

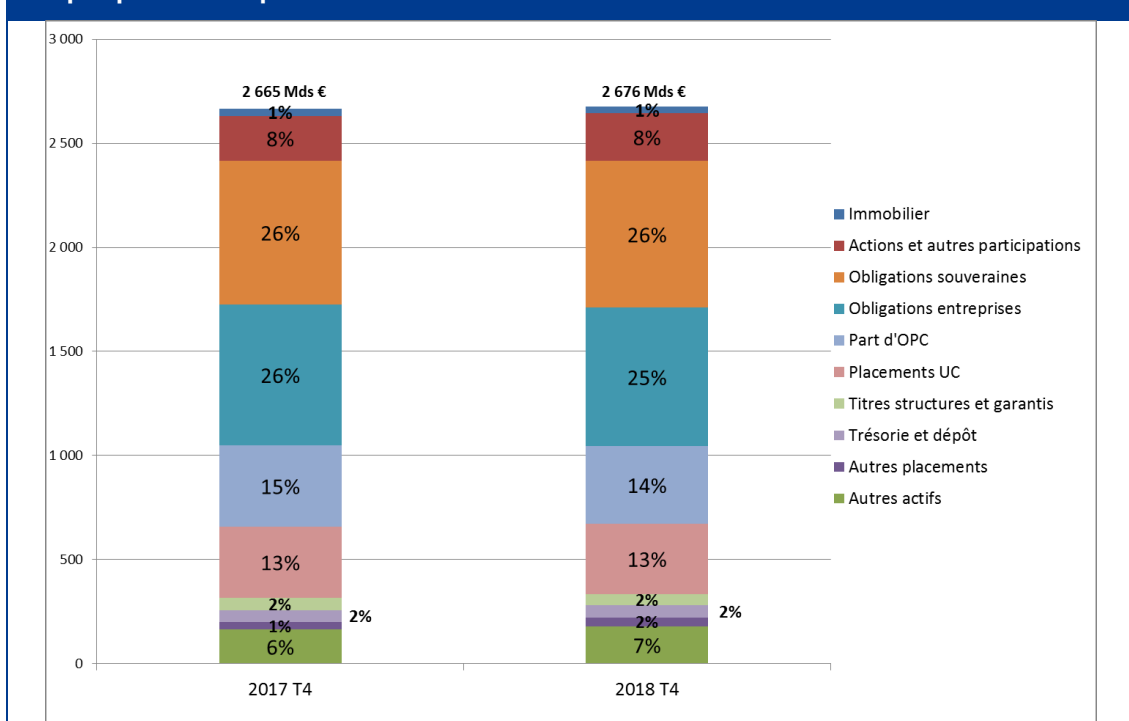
Source : ACPR

Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France

1. Composition du Bilan

1.1 Composition de l'Actif

Graphique 4 : Composition de l'Actif



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

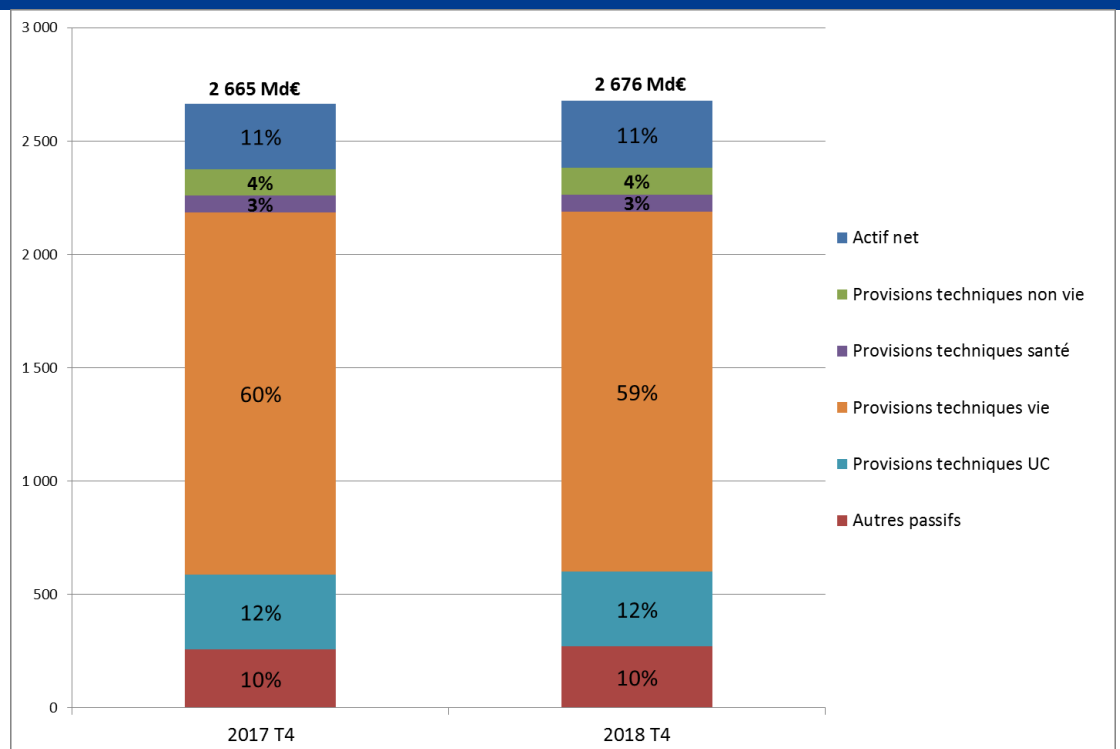
Notes:

- La catégorie « Autres placements » comprend notamment les postes suivants: « produits dérivés », « autres investissements » et « prêts et prêts hypothécaires ».
- La catégorie « trésorerie et dépôts » recouvre les postes suivants : « trésorerie et équivalents de trésorerie », « dépôts auprès des cédantes » et « dépôts autres que les équivalents de trésorerie ».
- La catégorie « Autres actifs » rassemble les « immobilisations incorporelles », les « actifs d'impôts différés », les « excédents du régime de retraite », les « immobilisations corporelles détenues pour usage propre », les « montants recouvrables au titre des contrats de réassurance », les différents types de créances, les « éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) », et les autres actifs non mentionnés dans les autres postes du bilan.
- La catégorie « Actions et autres participations » regroupe les postes suivants : « détention dans des entreprises liées y compris participations », « Actions » et « actions propres auto-détenues ».

Source : ACPR

1.2 Composition du Passif

Graphique 5 : Composition du Passif



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

Note : La catégorie « Autres passifs » comprend également les « dettes subordonnées ».

Source : ACPR

2. Provisions techniques

Tableau 5: Provisions techniques (PT) par type d'activité de 2016 à 2018 (en milliards d'euros)

Provisions techniques	2016	2017	2018
Ratio PT / Total bilan	T4	T4	T4
Activité non vie	113,3 4,0%	117,6 4,4%	117,5 4,4%
Activité vie (hors UC)	1 586,5 62,0%	1 596,1 59,9%	1 588,9 59,4%
Activité santé	67,9 3,0%	73,9 2,8%	75,1 2,8%
Activité en unités de compte	284,5 11,0%	331,0 12,4%	328,3 12,3%
Total bilan	2 564,6	2 665,0	2 676,2

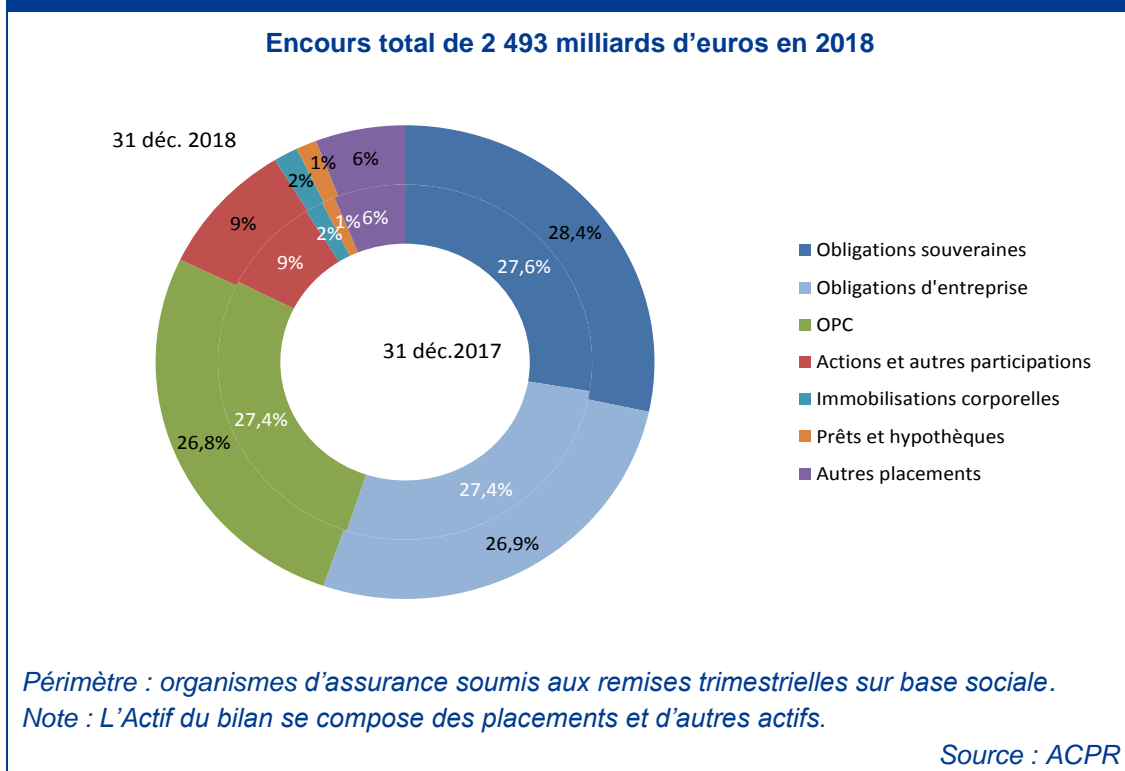
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Note : La somme des ratios ne fait pas 100% car on compare ici au total bilan (plus large que les PTs) et non au total des PTs.

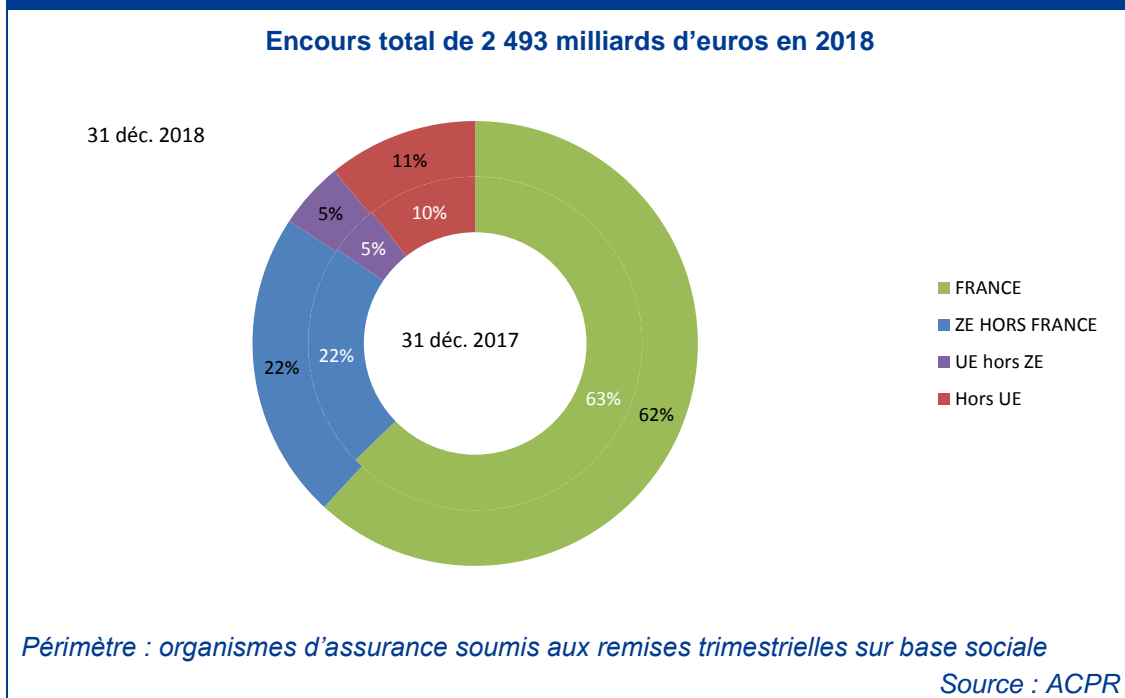
Source : ACPR

3. Placements

Graphique 6: Structure des placements entre décembre 2017 et décembre 2018



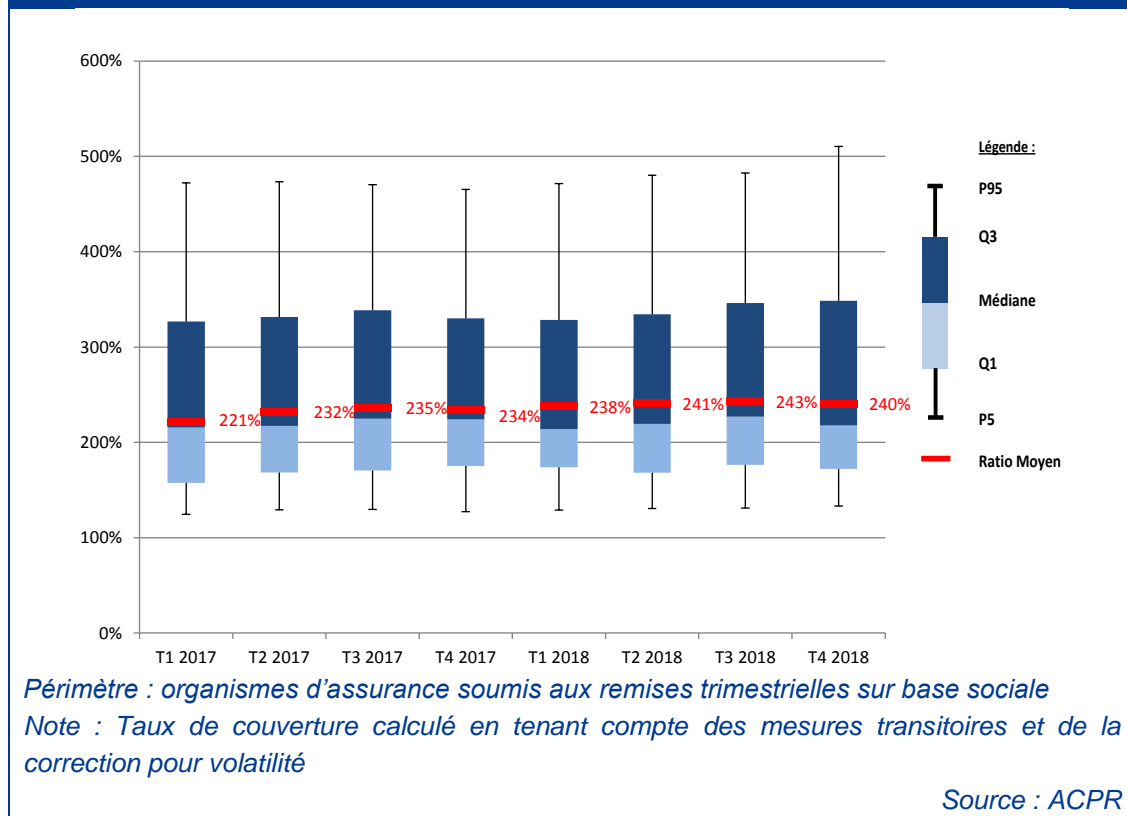
Graphique 7: Expositions géographiques des placements, entre décembre 2017 et décembre 2018



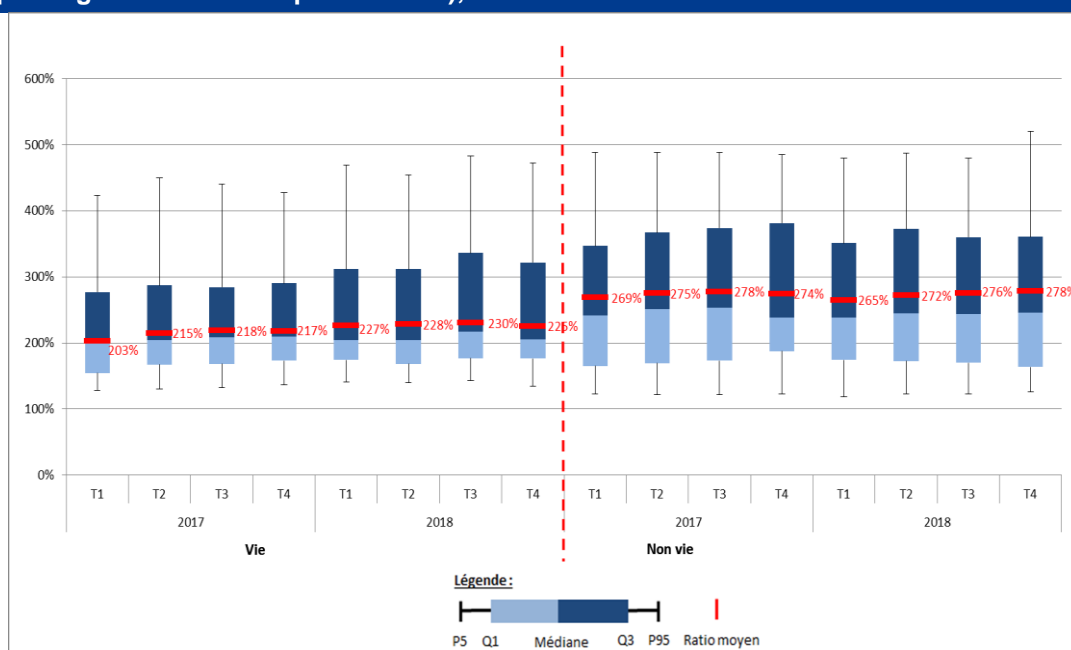
Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France

1. Capital de solvabilité requis (SCR)

Graphique 8: Distribution des taux de couverture du SCR du 1er trimestre 2017 au 4ème trimestre 2018



Graphique 9: Distribution des taux de couverture du SCR par type d'organisme (vie- partie gauche/ non vie- partie droite), du 1er trimestre 2017 au 4ème trimestre 2018

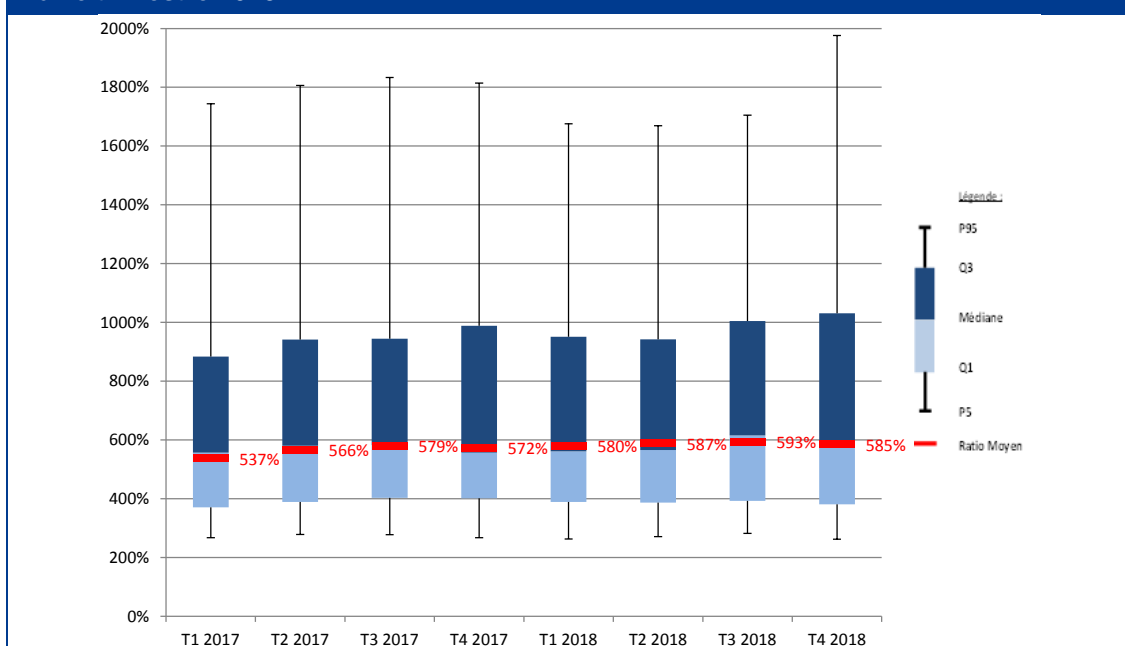


Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale
Note : Taux de couverture calculé en tenant compte des mesures transitoires et de la correction pour volatilité

Source : ACPR

2. Capital minimum requis (MCR)

Graphique 10: Distribution des taux de couverture du MCR, du 1er trimestre 2017 au 4ème trimestre 2018



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

Focus : les assureurs à la veille du Brexit

1. Les habilitations à exercer via le passeport européen

Tableau 6: Habilitations à exercer des activités d'assurance transfrontières via le passeport européen (LPS-LE)

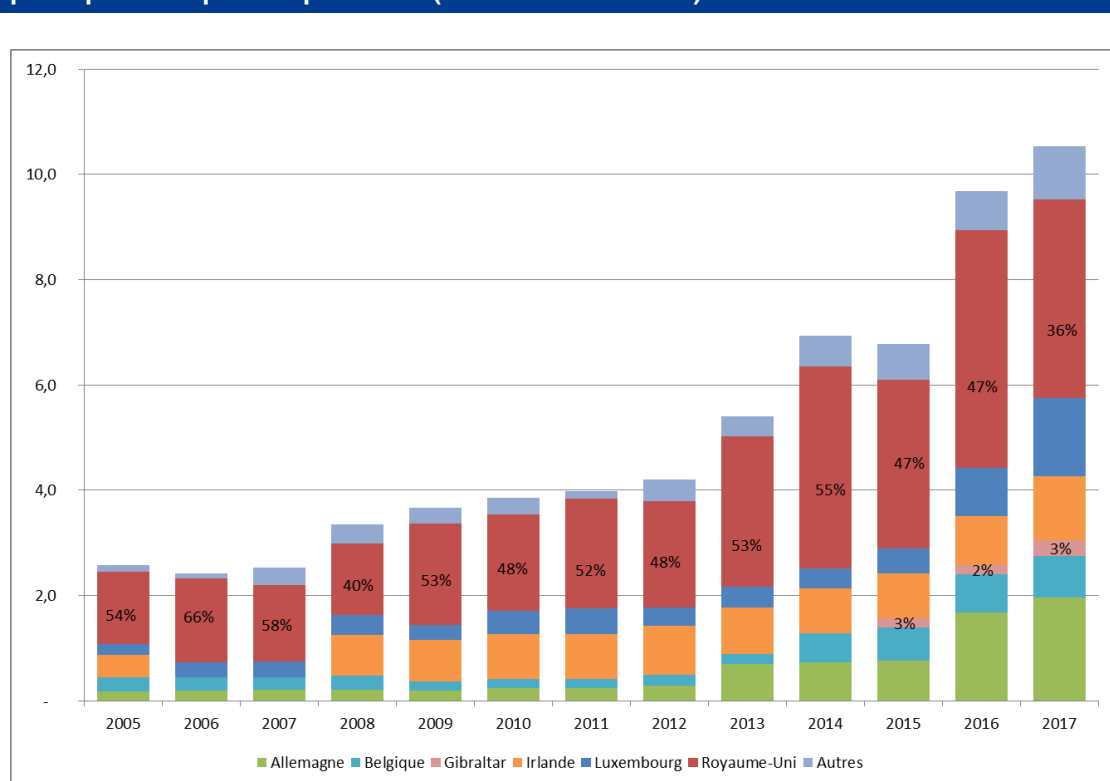
LPS-LE entrante				LPS-LE sortante			
Nombre d'entreprises d'assurance et de succursales du R-U. habilitées à exercer en LPS sur le territoire français		Nombre de succursales d'entreprises d'assurance du R-U. établies en France (LE)		Nombre de déclarations de LPS d'entreprises d'assurance et de succursales françaises au R-U.		Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies au R-U.	
2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
222	210	27	24	71	72	5	7

En 2018, 3 agréments ont été délivrés pour la localisation et l'exercice en France d'activités auparavant exercées depuis le R-U.; ces agréments ont pris effet au 1er janvier 2019.

Source ACPR

2. Activité réalisée entre la France et le Royaume-Uni via le passeport européen

Graphique 11: Part du Royaume-Uni dans l'activité non-vie réalisée en France via le passeport européen depuis 2001 (LPS-LE « entrante »)



Note : les données pour Gibraltar ne sont disponibles qu'à partir de 2015.

Tableau 7: Part du Royaume-Uni dans les principales lignes d'activité non-vie réalisées en France via le passeport européen en 2017 (LPS-LE « entrante »)

Ligne d'activité	Primes collectées sur le territoire français				Part du R-U. dans l'activité via le passeport européen
	Par des organismes agréés en France	Via le passeport européen		Total des primes collectées en France	
		par des organismes de l'EEE hors Royaume-Uni	par des organismes du Royaume-Uni		
Ensemble des lignes d'activité Vie	158,13	15,76	0,07	173,96	0,4%
Ensemble des lignes d'activité Non-Vie	115,77	7,13	4,09	126,99	36%
Dont principales lignes d'activité sur lesquels des organismes du R-U. interviennent:					
Assurance incendie et autres dommages aux biens	20,53	1,43	1,49	23,44	51%
Assurance de responsabilité civile générale	6,65	1,16	0,99	8,80	46%
Assurance maritime, aérienne et transport	1,11	0,55	0,31	1,97	36%
Assurance de responsabilité civile automobile	9,36	0,23	0,29	9,88	56%
Pertes pécuniaires diverses	1,37	0,58	0,28	2,23	32%
Autre assurance des véhicules à moteur	13,19	0,25	0,23	13,67	47%
Assurance des frais médicaux	38,74	0,16	0,19	39,10	54%

Notes: primes acquises brutes de réassurance

Source ACPR

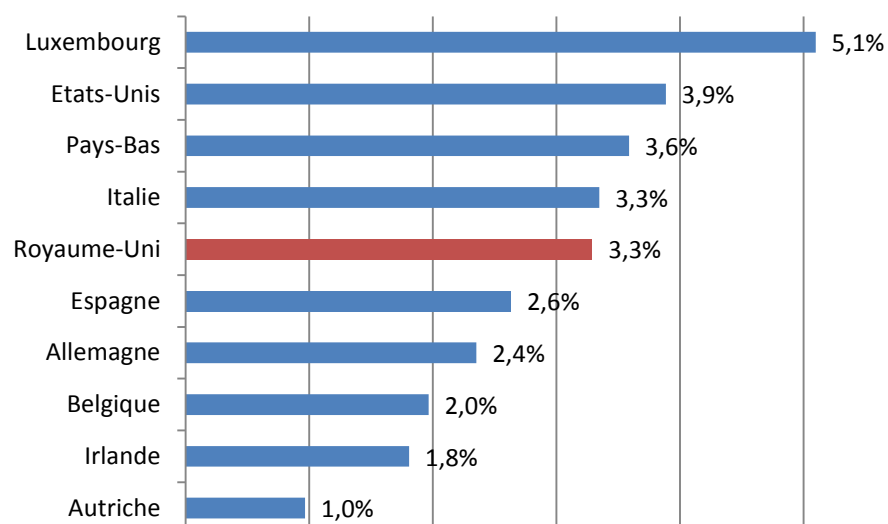
Tableau 8: Activité réalisée par des organismes français au sein des pays de l'EEE via le passeport européen (LPS-LE française « sortante »)

En milliards d'euros	2016			2017		
	LE	LPS	Total LPS-LE sortante	LE	LPS	Total LPS-LE sortante
Vers le Royaume-Uni	0,9	0,4	1,3	1,0	0,35	1,4
Vers les autres pays de l'EEE	4,9	2,6	7,5	6,5	2,9	9,4
Vers l'ensemble des pays de l'EEE	5,8	3,0	8,8	7,5	3,3	10,8

Source ACPR

3. Le Royaume-Uni est en 5ème position des expositions transfrontières des assureurs français

Graphique 12 : Les 10 premières expositions sur les différents pays fin 2018 (hors France)

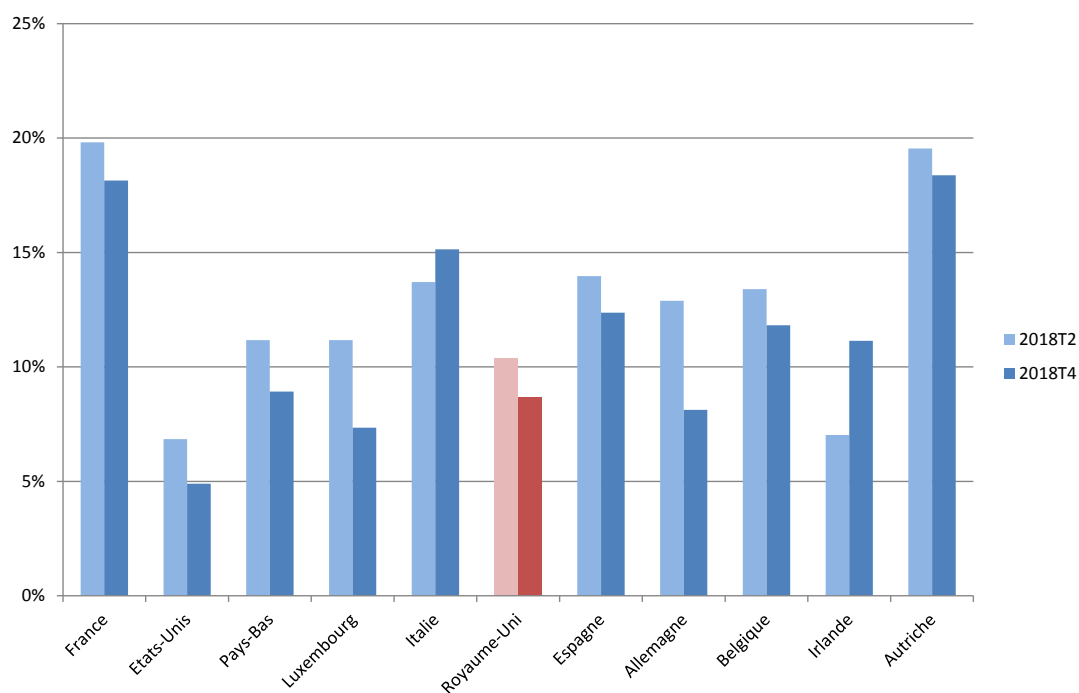


En pourcentage des placements hors France

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

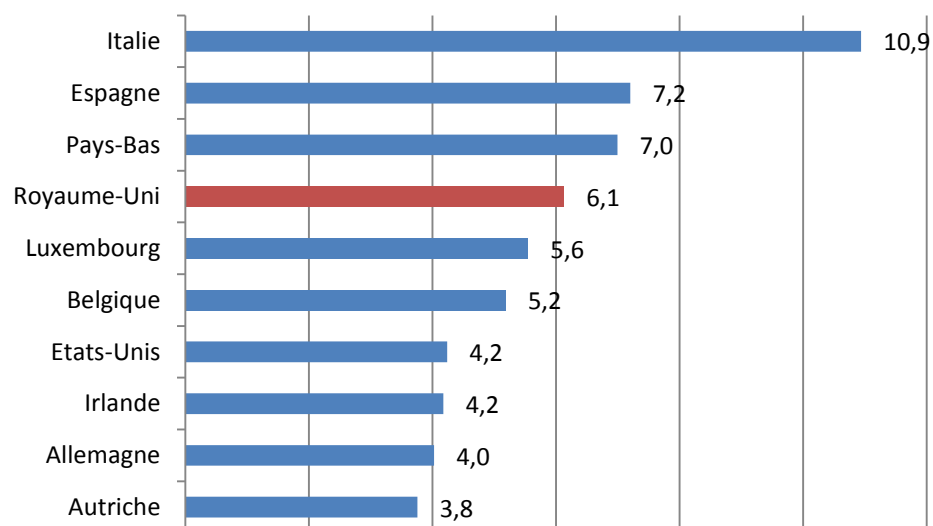
Graphique 13: Taux de plus-values latentes au T2-2018 et T4-2018 (hors UC)



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

Graphique 14: Montants de plus-values latentes au T4-2018 (hors France et hors UC) en milliards d'euros



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR



Glossaire

EEE : Espace économique européen.

NSLT : « Non similar to life techniques », ou Santé similaire à la non vie.

OPC : organismes de placements collectifs, aussi appelés fonds d'investissement.

SLT : « Similar to life techniques », ou Santé similaire à la vie.

SNF : sociétés non financières. Ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires (source : INSEE).

UC : unités de compte.

UE : Union européenne.

ZE : Zone euro.



Périmètre de l'étude

L'étude présente la situation des assureurs en France à fin 2018, avec des éléments de comparaison par rapport à fin 2017. Elle se fonde sur les données trimestrielles remises dans le cadre du *reporting* prudentiel Solvabilité II. Cette étude s'appuie ainsi sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.

Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux pour les « principaux organismes » soumis aux remises trimestrielles Solvabilité II sur base sociale², qu'ils soient agréés en tant qu'organismes vie, non vie ou mixte. Ils représentent environ 95% du marché français³.

Sauf indication contraire, l'ensemble des éléments présentés sont issus des remises trimestrielles au titre des années 2017 et 2018.

² Organismes ne remplissant pas les conditions d'exemption de remise trimestrielle telles que définies dans les instructions ACPR n°[2016-I-01](#) et n°[2016-I-02](#).

³ Calculé par rapport au total de bilan des organismes assujettis au *reporting* Solvabilité II, qui eux-mêmes représentent 99,9% du marché français de l'assurance.

Compléments techniques

La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est un élément des fonds propres de base automatiquement classée en niveau 1. Elle se calcule par différence entre :

- D'une part, l'actif net (excédent d'actifs sur les passifs, valorisés selon les articles L.351-1 et R.351-1 du Code des assurances)
- Et, d'autre part, les éléments de fonds propres de base suivants :
 - les actions détenues en propre,
 - les dividendes prévus et distribués,
 - les autres fonds propres de base tels que définis aux articles 69 a) i à v), 72 a) et 76 a) du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission complétant la directive Solvabilité II :
 - le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié (ou pour les mutuelles et entreprises de type mutuel, le fonds initial) ;
 - les cotisations des membres ou l'équivalent, libérés ;
 - les comptes mutualistes subordonnés et libérés ;
 - les fonds excédentaires non considérés comme des engagements d'assurance (cf. Art. R.351-21 du Code des Assurances) ;
 - et les actions privilégiées libérées, ainsi que leur compte de primes d'émission lié.
 - les autres fonds propres de base approuvés par le régulateur national,
 - et enfin certains éléments de fonds propres restreints relatifs aux fonds cantonnés sous condition.

Ainsi, par rapport au bilan comptable, la réserve de réconciliation correspond à la fois, après prise en compte de l'impôt différé, aux plus ou moins-values latentes (du fait du passage en valeur de marché des actifs), à l'écart entre les provisions comptables et la provision économique Solvabilité II (meilleure estimation augmentée de la marge pour risques) mais aussi à des éléments de fonds propres, tels que les réserves notamment, enregistrés dans les comptes sociaux mais qui ne sont pas singularisés en tant qu'éléments de fonds propres de base dans la directive Solvabilité II.

Calcul du Minimum de Capital Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) est le montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel l'entreprise d'assurance ou de réassurance court un risque inacceptable en poursuivant son activité. Il est défini par les articles L352-5, L.352-5-1 et R.352-29 du Code des assurances ainsi que par les articles 248 à 253 des actes délégués. Il doit être couvert à tout instant et être déclaré trimestriellement.

Le calcul du MCR se décompose en trois étapes :

- Le « MCR linéaire » est la somme d'une partie non vie, obtenue comme une combinaison linéaire des meilleures estimations et des primes émises par ligne de métier, et d'une partie vie obtenue comme une combinaison linéaire des provisions techniques par type de contrats et des capitaux sous risque.
- Le « MCR combiné » applique au résultat du calcul précédent une contrainte pour le ramener entre 25 % et 45 % du SCR
- Le MCR est enfin obtenu après comparaison à une valeur plancher, dite « MCR absolu » (AMCR). Le MCR est ainsi égal au maximum entre cet AMCR et le MCR combiné.